

Campagne d'Aides Exceptionnelles d'Etudes Grenoble INP - UGA 2024-2025

Foire Aux Questions (FAQ)

TRADUCTION DES DOCUMENTS ?

LA TRADUCTION ASSERMENTEE EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Tous les documents doivent être impérativement traduits en français ou en anglais.

La traduction assermentée des documents à télécharger n'est pas obligatoire ; en revanche, il est **INDISPENSABLE** de téléverser une copie de la version originale **ET** de la version traduite non assermentée.

JE NE PEUX PAS RASSEMBLER TOUS LES JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES ?

QUE FAIRE SI JE NE PEUX PAS FOURNIR LE LIVRET DE FAMILLE ?

Vous devez produire une attestation sur l'honneur **signée et datée** listant les NOM, Prénoms et date de naissance de **tous les membres de votre famille, parents et frères et / ou sœurs**, en indiquant ceux qui sont à la charge financière de vos parents durant l'année universitaire 2024-2025.

Les frères et / ou sœurs qui travaillent NE SONT PAS À DÉCLARER

QUE FAIRE SI JE NE PAS FOURNIR LES JUSTIFICATIFS FINANCIERS DEMANDES

Si votre situation familiale ne vous permet pas de fournir les justificatifs demandés sur la liste des pièces à fournir :

- ⇒ Contactez rapidement le service scolarité de votre école d'inscription qui, après entretien, prendra contact avec le Pôle Action Sociale Étudiante de Grenoble INP - UGA.

L'UN DE MES PARENTS EST AU FOYER / SANS RESSOURCE, COMMENT LE JUSTIFIER OFFICIELLEMENT ?

L'un de vos parents est au foyer sans ressources, vous devez le justifier officiellement en téléversant l'un des justificatifs suivants :

- ⇒ Déclaration des impôts de non ressources ou de ressources à NEANT,
- ⇒ Attestation de non ressources financières de quelconques natures (ressources de solidarité, pension de veuvage, gains immobiliers, ...) établie par la mairie ou par le chef du village.

JE VEUX MODIFIER UN DOCUMENT

CHANGEMENT DE SITUATION IMPREVU

Un événement est survenu après le dépôt de votre dossier et a modifié votre situation familiale (chômage, licenciement, maladie, divorce, retraite, naissance, mariage, etc...) :

- ⇒ Apportez au service scolarité de votre école le justificatif attestant de la nouvelle situation .
Exemples : attestation de chômage ou de licenciement, attestation de divorce, etc...)

SANS JUSTIFICATIF, LA NOUVELLE SITUATION FINANCIERE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

MODIFIER UN DOCUMENT APRES AVOIR SOUMIS MON DOSSIER

Après la validation de votre dossier, vous ne pouvez plus le modifier.

Les nouveaux justificatifs sont à adresser à **SOS Candidatures** de votre école **avant l'ECHEANCE de la campagne.**

Pour nous permettre de vous identifier, dans tout message adressé à **SOS Candidatures**, veuillez indiquer vos NOM et Prénom.

JE NE TROUVE PAS LA REPONSE A MA QUESTION

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, veuillez contacter le **SOS Candidatures** de votre école.

SOS CANDIDATURES

- ⇒ **SOS Candidatures** en cas de difficultés pour remplir votre dossier, contactez le service scolarité de votre école :
- **La Prépa des INP à Grenoble & à Valence** : laprepa.cse@listes.grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Ense3, UGA** : ense3.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Ensimag, UGA** : sos.cse.ensimag@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Esisar, UGA** : esisar.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Génie Industriel, UGA** : genie-industriel.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble IAE - INP, UGA (Grenoble & Valence)** : scolarite-iae@grenoble-iae.fr
 - **Grenoble INP - Pagora, UGA** : pagora.scolarite@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Phelma, UGA** : phelma.cse@grenoble-inp.fr
 - **Polytech Grenoble - INP, UGA** : polytech-inscriptions@univ-grenoble-alpes.fr
- ⇒ **SOS technique** : en cas de problèmes techniques, contactez : sos.cse@grenoble-inp.fr